**ÉCOLE ΣΧΟΛΕΙΟ**

**ANNÉE SCOLAIRE :**

**TENUE DE L  ÉLÈVE**

L'école accorde une attention particulière à l'apparence uniforme et élégante de ses élèves. C'est pourquoi certaines dispositions de base sont énoncées ci-dessous que les élèves doivent respecter.

|  |  |
| --- | --- |
| **UNIFORME SCOLAIRE A**  **POUR GARÇONS** | **UNIFORME SCOLAIRE B**  **POUR FILLES** |
| Pantalon gris pour élèves ;  Chemise blanche ou T-shirt blanc sans marque distinctive, logo ou décoration ;  Pull bleu, noir ou gris ;  Veste bleue, noire ou grise sans marque distinctive, logo ou décoration;  Chaussures de sport sans couleurs vives ;  Chaussures noires, cravate bleue (pour les cérémonies officielles et les défilés de fêtes nationales). | Jupe bleue à deux plis (pour les cérémonies officielles, les défilés) ;  Pantalon gris pour élèves ;  Chemise blanche ou T-shirt blanc sans marque distinctive, logo ou décoration ;  Pull bleu, noir ou gris ;  Veste bleue, noire ou grise sans marque distinctive, logo ou décoration ;  Chaussures de sport sans couleurs vives ;  Chaussures noires, cravate bleue (pour les cérémonies officielles et les défilés de fêtes nationales). |

Les élèves sont **obligé.e.s** de porter l'uniforme décrite ci-dessus dans les cas suivants:

a) Toutes les heures d’ouverture de l’école.

b) Pendant les sessions d'examen.

c) Dans tous les cas où l'école est officiellement présentée.

d) Lors des défilés de fêtes nationales.

|  |  |
| --- | --- |
| **C UNIFORME POUR LE COURS DE GYMNASTIQUE** | |
| **GARCONS** | **FILLES** |
| Pantalon court noir, bleu, gris ;  T-shirt blanc sans marque distinctive, logo ou décoration ;  Chaussures athlétiques ;  tenue de gymnastique bleue, grise ou noire sans marque distinctive, logo ou décoration . | Pantalon court noir, bleu, gris ;  T-shirt blanc sans marque distinctive, logo ou décoration ;  Chaussures athlétiques ;  tenue de gymnastique bleue, grise ou noire sans marque distinctive, logo ou décoration. |

ATTENTION   
  
Quelques clarifications

Il est interdit de porter:

1. des pantalons moulants ou courts

2. des T-shirts courts ou T-shirts ayant des lettres, rayures ou des motifs **(les chemises noires, grises et bleues ne font pas partie de la tenue scolaire**).

3. a) Pour les garçons, il est interdit d’avoir les cheveux teints, la coupe de cheveux particulière, le visage non rasé, de porter des boucles d'oreilles, ou des chaînes décoratives.

b) Pour les filles il est interdit d’avoir les cheveux teints/ des mèches, de se maquiller, d’avoir les ongles peints, de porter plusieurs boucles d'oreilles et des bijoux.

4. De plus, les chapeaux ne sont pas autorisés, mais pendant les mois d'hiver, les élèves peuvent porter un bonnet unicolore bleu ou noir (dans la cour) et une écharpe unicolore bleue, noire ou grise.

De plus, il est interdit aux élèves de venir à l'école en ténue de gymnastique. Ils /elles doivent l'apporter avec eux/ elle .

A L’ ATTENTION DES PARENTS /TUTEURS

Je m'engage à vérifier quotidiennement la tenue et l'apparence de mon enfant avant qu’il/ elle parte pour l'école et pour assurer qu’il / elle se conforme aux règlements assurant le bon fonctionnement de l'école dont j'ai été informé.e. Je suis conscient.e et accepte que le non-respect du ce règlement de la part de mon enfant est une faute disciplinaire punissable et qu'en cas d'indiscipline systématique je serai convoqué.e à venir le /la chercher à l'école puisqu’ un tel comportement ne sera pas acceptée.

J’ai pris connaissance du règlement et je l’accepte   
 ………….………………………..

**LA DIRECTION Fait le ………….**